

Lyon, le 13 mai 2014

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

**Présidence de M. DAVID - Mme ROBIN - M. BLACHE**

**PROCES VERBAL**

**SEANCE DU SAMEDI 12 AVRIL 2014**

- Désignation d'un secrétaire de séance : Mme MICHAUX
- Appel nominal

**PRESIDENT(E)S** : M DAVID - Mme ROBIN - M. BLACHE

**SECRÉTAIRE ELUE** : Madame MICHAUX

**PRESENTS** : M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme HUMEAU, Mme SERVIEN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, Mme BARNY de ROMANET, M. BRUN, Mme TRIBALAT, Mme MOULLIN, Mme CROIZIER, Mme DARBON, M. DUVERNOIS, M. SIMOND, M. BOUZARD, M. BREAUD, M. AUGOYARD, M. BELAMRI, M. BOMBANA, Mme MICHAUX, M. HEKIMIAN.

**EXCUSE** :

**DEPOTS DE POUVOIRS** :

**ABSENT** :

M. DAVID ouvre la séance à 9h30.

Il cite le deuxième alinéa de l'article L.2511-25 du Code Général des Collectivités Territoriales « l'élection du maire d'arrondissement qui suit le renouvellement général du conseil municipal a lieu 8 jours après celle du maire de la commune. Le conseil d'arrondissement est, à cette occasion, exceptionnellement convoqué par le maire de la commune ».

Il rappelle que le Maire de LYON, Monsieur Gérard COLLOMB, élu le 4 avril 2014, a convoqués les élus de l'arrondissement le 12 Avril, pour élire le maire et les adjoints d'arrondissement.

M. DAVID propose de désigner Mme MICHAUX pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il demande de procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et propose de désigner à main levée la benjamine de l'assemblée : Mme Cécile MICHAUX.

Les élus acceptent cette proposition à l'unanimité.

Mme MICHAUX procède à l'appel nominal, dans l'ordre du tableau issu des élections des 23 et 30 mars 2014.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

*Mme MICHAUX procède à l'appel nominal :*

|                                     |
|-------------------------------------|
| Mme NACHURY DOMINIQUE               |
| M. BLACHE PASCAL                    |
| Mme BALAS LAURENCE                  |
| M. DAVID JEAN-JACQUES               |
| Mme LEVY FABIENNE                   |
| M. FENECH GEORGES                   |
| Mme HUMEAU ELODIE                   |
| M. LAFOND LUC                       |
| Mme SERVIEN ELVIRE                  |
| Mme CROIZIER LAURENCE               |
| M. DUVERNOIS JEAN-MICHEL            |
| Mme ROBIN DENISE                    |
| M. AUGOYARD MARC                    |
| Mme MOULLIN CATHERINE               |
| M. BRUN HERVÉ                       |
| Mme GRAZIANI NICOLE                 |
| M. SIMOND XAVIER                    |
| Mme DARBON FLORENCE                 |
| M. BOUZARD OLIVIER                  |
| Mme TRIBALAT DOMINIQUE              |
| M. LAUPIES MARC                     |
| Mme BARNY DE ROMANET MARIE- JOSÈPHE |
| M. BREAUD JÉRÉMIE                   |
| Mme BOMBANA CHRISTOPHE              |
| Mme MICHAUX CÉCILE                  |
| M. BELAMRI JIHADE                   |
| M. HEKIMIAN NORBERT                 |

M. DAVID procède à l'installation des élus d'arrondissement.

Il rappelle qu'il résulte des procès-verbaux des opérations électorales des 23 et 30 mars 2014 dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement pour l'élection du Conseil d'arrondissement que les conseillers y ont été élus avec les nombres de voix suivants :

|                                    |                  |
|------------------------------------|------------------|
| M. Jean-Jacques DAVID              | <b>8971 voix</b> |
| Mme Dominique NACHURY              | <b>8971 voix</b> |
| M. Georges FENECH                  | <b>8971 voix</b> |
| Mme Fabienne LEVY                  | <b>8971 voix</b> |
| M. Pascal BLACHE                   | <b>8971 voix</b> |
| Mme Laurence BALAS                 | <b>8971 voix</b> |
| M. Luc LAFOND                      | <b>8971 voix</b> |
| Mme Elodie HUMEAU                  | <b>8971 voix</b> |
| Mme Elvire SERVIEN                 | <b>4801 voix</b> |
| Mme Denise ROBIN                   | <b>8971 voix</b> |
| M. Marc LAUPIES                    | <b>8971 voix</b> |
| Mme Nicole GRAZIANI                | <b>8971 voix</b> |
| Mme Marie-Josèphe BARNY de ROMANET | <b>8971 voix</b> |
| M. Hervé BRUN                      | <b>8971 voix</b> |
| Mme Dominique TRIBALAT             | <b>8971 voix</b> |
| Mme Catherine MOULLIN              | <b>8971 voix</b> |
| Mme Laurence CROIZIER              | <b>8971 voix</b> |
| Mme Florence DARBON                | <b>8971 voix</b> |
| M. Jean-Michel DUVERNOIS           | <b>8971 voix</b> |
| M. Xavier SIMOND                   | <b>8971 voix</b> |
| M. Olivier BOUZARD                 | <b>8971 voix</b> |
| M. Jérémie BREAUD                  | <b>8971 voix</b> |
| M. Marc AUGOYARD                   | <b>8971 voix</b> |
| M. Jihade BELAMRI                  | <b>4801 voix</b> |
| M. Christophe BOMBANA              | <b>4801 voix</b> |
| Mme Cécile MICHAUX                 | <b>4801 voix</b> |
| M. Norbert HEKIMIAN                | <b>1867 voix</b> |

M. DAVID les déclare installés dans leurs fonctions de membres du conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement.

« Mesdames, Messieurs, cher public, mes chers collègues élus,

Je voudrais tout d'abord vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée pendant ces 6 années de mandat pour assumer cette éminente fonction qu'est celle de Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement.

C'est avec émotion, mais aussi avec soulagement, que je laisse cette responsabilité à Pascal BLACHE qui prendra place dans un moment dans ce fauteuil.

Permettez-moi de rappeler brièvement quelques unes des actions de ce mandat :

C'est avec la contribution de tous les adjoints et conseillers délégués que nous avons pu faire émerger dans l'intérêt de tous nos concitoyens, certaines réalisations importantes :

- la résidence pour personnes âgées en construction angle boulevard des Belges, rue Tronchet (ancienne clinique du Parc)
- le parking Brotteaux
- le réaménagement de la place Brosset
- la construction de la bibliothèque qui restera, au cœur de l'arrondissement, dans l'enceinte du quadrilatère, sur la rue Bossuet. L'ensemble immobilier regroupera au rez-de-chaussée l'espace bibliothèque/médiathèque d'une surface de 1100 m<sup>2</sup> (3 fois plus que l'actuelle). En étage, des logements en accession à la propriété avec le quota réglementaire de logements sociaux.

Pour notre vie quotidienne, il y a eu de nombreux petits chantiers :

- les aménagements de carrefour

- les trottoirs surélevés pour accès bus
- les places PMR
- les stationnements pour les 2 roues
- et bien d'autres travaux sur nos 55 kms de voirie

Et puis, les réunions et rencontres pour :

- les dérogations scolaires
- les commissions crèches, qui nous font supporter toute la déception des familles pour manque de place
- les commissions logement qui ne procurent pas plus de satisfaction.

Ce sont donc souvent des frustrations, mais il y a l'enthousiasme qui motive...

Une de mes priorités à toujours été de conserver et conforter le lien social avec la population et les quartiers, dont les meilleurs témoignages sont :

- Nos manifestations culturelles, les conférences, les vernissages, la Francophonie qui vient de se terminer.
- Les expositions de peinture et sculpture, que l'on ne compte plus, ont toujours été très bien préparées et très appréciées.

Les mois de septembre ont toujours été ponctués par le « *Carrefour des Associations* » qui fut chaque année une réussite avec environ 130 associations présentes, pour informer et renseigner les familles sur les activités proposées dans différents domaines, qu'ils soient culturels, sportifs, éducatifs, sociaux, etc...

L'emplacement sur le quai haut du quai Sarrail permettait une fréquentation de 3 à 4 mille personnes dans la journée.

Au mois de novembre, les « Métiers d'Art » qui regroupent dans nos murs pendant 8 jours une vingtaine d'artisans avec un savoir-faire exceptionnel.

Dans les événements importants tels que la fête du 8 décembre, notre feu d'artifice tiré depuis la passerelle du Collège faisait pâlir de jalousie la mairie centrale.

Je ne voudrais pas omettre les fêtes de Noël sous le chapiteau, réunissant sur 5 après-midi entre 600 et 700 personnes pour partager pétillant, bûches, papillotes et danser sur les rythmes endiablés, du Tango au Rock en passant par la Madison, le Twist, le Charleston, la Valse (c'est d'actualité !) et pour chanter en duo avec nos animateurs ou pour interpréter l'éternel « *Facteur de Santa Cruz* ».

Ce 6<sup>e</sup> arrondissement, que nous aimons tous profondément pour son magnifique parc, pour son plan Morand, pour ses bâtiments emblématiques chers aux Lyonnais, a suscité des recherches très intéressantes.

Je profite de cette occasion pour saluer le travail remarquable qu'a pu effectuer mon adjoint au Patrimoine culturel, Sébastien Duc en collaboration avec les Conseil de quartier pour que soit réalisé le « Plan Historique et Patrimonial du 6<sup>e</sup> arrondissement ».

Voici en quelques mots, certaines actions et réalisations, mais bien que j'aie vu aboutir certains projets, je regrette profondément de ne pas avoir été entendu par la mairie Centrale pour un réaménagement plus paisible, avec de grands trottoirs, sur le cours Vitton, que nous réclamons depuis plus de 20 ans.

Les « ramblas » du cours Franklin Roosevelt n'auront pas été faites, ni même étudiées durant ce mandat, comme cela était promis, mais les promesses n'engagent que ceux qui les font....

Je ne laisse pas mon successeur sans projet pour le 6<sup>e</sup> ; il le sait, que beaucoup de choses restent à terminer ou à améliorer.

Le schéma d'urbanisme du quartier Bellecombe mérite d'être suivi de près, car il offre un potentiel important dans l'arrondissement avec des tènements qui doivent se libérer : la Croix-Rouge Française, l'Hôpital des Charmettes / les HCL avec la blanchisserie.

Voilà très schématiquement le bilan de l'équipe sortante, et je crois sincèrement qu'il n'est pas sans rapport avec notre élection au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Le renouveau et l'expérience qui composaient la liste « *Génération Lyon* » ont fait bon ménage. Maintenant, il va nous falloir affronter ces 6 années de mandat dans un contexte national difficile, avec en plus une grande nouveauté pour notre département : la mise en place de la Métropole à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

J'ose espérer que les majorités issues des urnes ne seront pas dévoyées par des élus peu respectueux de leurs électeurs.

Cette attitude déloyale avec marchandage de poste discrédite l'ensemble de la classe politique (qu'elle soit nationale ou municipale) et amène l'abstention massive que nous connaissons à chaque élection.

Pour terminer ces propos, je voudrais dire que depuis 25 ans (1989) j'ai toujours eu un rôle exécutif dans cette mairie en qualité d'adjoint ou de maire et aujourd'hui c'est une page que se tourne. Mes relations d'élus n'auront plus la même proximité. C'est pourquoi, je tenais à dire toute ma reconnaissance et ma gratitude au personnel administratif de la mairie qui a la compétence et le professionnalisme que nos administrés sont en droit d'attendre.

Je sais que ces qualités leur sont reconnues dans le traitement des affaires publiques.

Pour information en 2013 :

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| - mariages                        | 191    |
| - actes divers                    | 29.000 |
| - C.I. passeports                 | 10.063 |
| - Inscriptions listes électorales | 3.508  |

Mes remerciements vont aussi à Mme Martine FENET directrice générale adjointe qui manage non seulement les services de l'accueil avec ses 150 à 200 passages journaliers, mais également le service décentralisé selon la loi PLM.

Je ne peux oublier le secrétariat du pôle des élus (3 collaboratrices hors pair) corvéables, aimables, efficaces, mais avec une qualité exceptionnelle, toujours souriantes.

Et puis aussi un personnage, voir une personnalité, auquel je dois « le meilleur » et quelquefois « le pire », appelé directeur ou chef de cabinet, M. Cyrille BOUVAT.

J'ajoute aussi tous mes remerciements à un homme de l'ombre, qui a su programmer, organiser et gérer la logistique des événements, M. Patrick VIGNOT.

Je salue la disponibilité, l'écoute, la collaboration constructive et rigoureuse de M. VEROT, directeur général des services.

Et puis je terminerai, non sans un brin de nostalgie, par un très vif remerciement (qui n'est pas qualifiable), tellement cette personne a de multiples fonctions bénévoles depuis plus d'un quart de siècle dans cette mairie :

- les lots chez les commerçants, c'est elle
- le service des cocktails, c'est elle
- les mises sous plis, c'est elle
- les dernières nouvelles, c'est elle

Vous l'aurez reconnue, c'est Mme Raymonde PETRICCA que je tenais à remercier pour son dévouement et permettez moi de lui offrir un bouquet pour cette reconnaissance.

Voilà, c'est de l'émotion mais pas de la nostalgie, car je suis heureux de confier la clef de cette grande maison à mon successeur. Je sais qu'il a toutes les compétences, la jeunesse, l'enthousiasme et les capacités pour en assurer la bonne conduite et la bonne continuité, sachant que je reste à son entière disposition.

Je vous remercie de votre attention et de la confiance que vous m'avez accordée.

Il énonce le 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 2511-25 lequel précise que les premier et deuxième alinéas de l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales sont applicables au conseil d'arrondissement. Le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L. 2122-8 précise que « la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.

Il cède donc son fauteuil à Mme ROBIN, doyenne de l'assemblée qui va présider l'élection du maire du 6<sup>e</sup> arrondissement.

Mme ROBIN indique que pour procéder à l'élection du Maire d'arrondissement, deux assesseurs doivent être désignés. Comme toute désignation, celle-ci doit se faire à bulletin secret. Cependant, ne s'agissant pas d'une formalité prescrite à peine de nullité, et pour gagner du temps, elle propose un vote à mains levées.

Cette désignation à mains levées ayant reçu l'unanimité, elle propose de désigner comme assesseurs les plus jeunes des 2 groupes politiques représentés dans cette assemblée :

- M. Marc AUGOYARD
- Mme Elvire SERVIEN

Un nouveau vote à mains levées est tenu pour cette désignation qui recueille l'unanimité : M. Marc AUGOYARD et Mme Elvire SERVIEN sont désignés comme assesseurs.

Mme ROBIN, avant de procéder à l'élection du Maire, rappelle un certain nombre d'éléments afférents au conseil d'arrondissement s'appliquant à l'élection du Maire d'arrondissement :

« Le conseil d'arrondissement est composé des conseillers municipaux et des conseillers d'arrondissement élus dans l'arrondissement.

Le conseil d'arrondissement est présidé par le maire d'arrondissement, qui est élu au sein du conseil au scrutin secret et à la majorité absolue aux 2 premiers tours, et à la majorité relative au 3<sup>ème</sup> tour. Il doit être de nationalité française et avoir dix-huit ans révolus.

Les fonctions de maire de la commune et de maire d'arrondissement sont incompatibles. Le maire ne peut également pas cumuler ses fonctions avec l'exercice d'un mandat de président d'un conseil régional ou général.

Il existe également un certain nombre de professions ou d'activités incompatibles avec les fonctions de maire, à savoir : les agents des administrations financières, les comptables supérieurs du Trésor et les chefs de services départementaux des administrations financières ; les trésoriers-payeurs généraux et les chefs de services régionaux des administrations financières. Enfin, les agents salariés du maire ne peuvent être adjoints si cette activité salariée est directement liée à l'exercice du mandat de maire.

De plus, le nombre des ascendants et descendants, frères et sœurs, qui peuvent être simultanément membres du même conseil d'arrondissement est limité à deux. »

Mme ROBIN invite le Conseil à procéder au scrutin secret à l'élection du Maire du 6<sup>ème</sup> arrondissement.

Elle demande quels sont les candidats au poste de maire :

M. BLACHE est proposé pour le poste.

M HEKIMIAN se porte candidat au poste et demande à pouvoir s'exprimer :

« En préambule, je tiens à remercier les 1867 électeurs qui nous ont accordé leur confiance. Un grand merci aussi à nos militants qui se sont investis dans cette campagne et à Christophe BOUDOT pour sa confiance.

Je n'ai pas eu l'opportunité de féliciter le futur maire et ses colistiers pour leur élection, je le fais donc aujourd'hui.

Je lui souhaite, et je leur souhaite, également bonne chance et bon courage pour l'exercice de leur mandat. Vous voici comptables et responsables de l'action publique et de ses résultats.

Je salue enfin tous les membres de ce conseil, et j'espère que les échanges que nous aurons au cours de ce mandat seront cordiaux, riches et utiles aux habitants.

L'issue de la procédure de désignation du maire d'arrondissement et de ses adjoints ne sera pas une surprise. Je présenterai néanmoins ma candidature dans un double souci de respect de mes électeurs et de mon engagement politique.

Nos électeurs m'ont fait l'honneur de me confier la mission de les représenter au sein de ce conseil d'arrondissement. En ce début de mandature, il me paraît donc important de préciser ici, quels seront mes principes d'actions et mes engagements, en qualité de double opposant politique, à la majorité du 6<sup>e</sup> arrondissement et à la majorité de la ville. Deux élus en un !

Opposant politique ne signifie pas opposé à tout, et encore moins ennemi. Cette position ne m'empêchera donc pas bien évidemment d'apprécier positivement tel ou tel projet qui m'apparaîtrait répondre à l'intérêt des citoyens. Je suis libre et j'entends le rester.

Je m'attacherai à défendre les principes qui guident notre action politique et je serai en particulier vigilant sur leur application : notamment et à titre d'exemples, la transparence, la défense de l'intérêt général, la rigueur de gestion, la lutte contre les gaspillages, l'amélioration de la sécurité et du cadre

de vie de nos concitoyens, la mise en œuvre de réponses concrètes aux problèmes des habitants, la lutte contre le communautarisme et le clientélisme.

Je serai à l'écoute des citoyens, qu'ils soient nos électeurs ou non, afin de transmettre aux responsables politiques leurs problèmes, leurs idées et leurs questions.

Je proposerai des idées au maire et à ses adjoints. Il leur appartiendra de décider ensuite.

Je poserai toutes les questions et je demanderai toutes les informations nécessaires afin de pouvoir jouer pleinement mon rôle.

J'informerai les citoyens de mes actions, de mes propositions, des débats et des projets en discussion et des éventuels problèmes que je pourrai constater (dépenses inutiles, absence d'information de l'opposition, propreté des rues ...). Si je respecte scrupuleusement le secret professionnel inhérent à mon métier d'expert-comptable, soyez assurés que je ne me suis pas engagé en politique pour me taire.

Avec les autres élus du FN et nos militants, nous procéderons à un suivi de la qualité de l'action publique à Lyon et dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement. Nous serons des observateurs attentifs et des acteurs des évolutions de cet arrondissement en particulier et de Lyon en général.

En conclusion, je ferai le maximum pour atteindre ces objectifs et être un opposant digne de ce conseil. J'espère ne pas décevoir mes électeurs. »

Mme ROBIN indique que les candidats au poste de Maire du 6<sup>ème</sup> arrondissement sont donc :

- M. BLACHE,
- M HEKIMIAN

Elle précise qu'il va être procédé au vote. Les bulletins et enveloppes sont remis et elle remercie les élus de faire leur choix. Elle remercie la secrétaire de séance de déposer son enveloppe dans l'urne et de signer la feuille d'émargement. Elle invite les assesseurs désignés à venir à la table rejoindre celle-là pour procéder au dépouillement. »

Mme MICHAUX invite ensuite les élus à venir voter à l'appel de leur nom, dans l'ordre dans lequel ils sont assis.

Mme ROBIN proclame les résultats du vote pour l'élection du maire du 6<sup>ème</sup> arrondissement :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne        27
- Bulletins blancs ou nuls :                                4
- Suffrages exprimés :                                        23
- Majorité absolue    12

Ont obtenu :

- M. BLACHE                        :            22 voix
- M. HEKIMIAN                    :            1 voix

Elle annonce que M. BLACHE, ayant obtenu la majorité absolue, est élu Maire du 6<sup>ème</sup> arrondissement.

Mme ROBIN remet l'écharpe au Maire nouvellement élu et lui laisse désormais la présidence de l'Assemblée.

Avant que ne siège M.BLACHE, maire du 6<sup>e</sup> nouvellement élu, Mme NACHURY souhaite prendre la parole. Elle met en exergue la transmission de pouvoir d'un maire d'arrondissement à l'autre. Elle les félicite. Elle souligne que cette fonction est souvent considérée comme un abus de langage car le maire d'arrondissement a peu de pouvoir et pourtant la fonction est passionnante et implique un grand nombre d'actions. Elle considère que Jean-Jacques DAVID a parfaitement assuré cette mission avec son propre style. Elle remercie aussi tous les adjoints qui se retrouvent maintenant sans responsabilité et qui ont eu des fonctions importantes : MM. CHABOT, DUC, Mme PECH, MM. MOUILLAC, TRONEL, Mme MUCHADA. Elle souhaite enfin à M. BLACHE, pleine réussite dans cette fonction de maire d'arrondissement qui est si intéressante mais aussi exigeante. Elle rappelle qu'il peut compter sur l'aide de chacun des conseillers de son groupe. Elle le remercie pour cet arrondissement, qui est un arrondissement parmi d'autres mais un arrondissement important de la Ville de Lyon.

Mme SERVIEN félicite le Maire et lui souhaite beaucoup de courage. Elle souligne qu'ils ont un point commun : ils viennent tous deux de la société civile. Elle espère qu'il écoutera tout le monde de manière attentive, y compris le quartier Bellecombe qu'elle même connaissait peu. Les habitants ne

veulent plus être considérés comme des parents pauvres. Elle espère donc que quelque chose sera fait pour eux dans les années à venir.

M. BLACHE indique qu'il faut procéder à l'élection des adjoints. Il rappelle que l'article L 2511-25 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le nombre des adjoints ne peut excéder 30 % du nombre total des membres du conseil d'arrondissement, sans pouvoir toutefois être inférieur à 4. L'arrondissement disposait, au titre de cet article, du maximum autorisé, à savoir 8 adjoints.

« L'Article L. 2511-25-1 C.G.C.T. ajoute que dans les conseils d'arrondissement, la limite fixée à l'article L.2511-25 peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou de plusieurs quartiers, sans toutefois que leur nombre puisse excéder 10 % de l'effectif légal du conseil d'arrondissement. Au titre de cet article, l'arrondissement disposait de 2 adjoints supplémentaires.

M. BLACHE précise qu'il y a lieu de fixer le nombre des adjoints de l'arrondissement. Il propose de fixer ce nombre au maximum autorisé :

- 30 % de l'effectif de notre assemblée, pour les adjoints de l'article L. 2511-25 alinéa 2, soit 8 adjoints,
- et 10 % maximum de l'effectif de notre assemblée pour les adjoints chargés des conseils de quartier, soit 2 adjoints,
- soit au total 10 adjoints.

Il met aux voix cette proposition et demande à ceux qui sont d'avis d'adopter ce chiffre de 10 adjoints de lever la main.

- pour : 22
- contre: M. HEKIMIAN
- abstention : Mme SERVIEN, M. BELAMRI, M. BOMBANA, Mme MICHAUX

La proposition, ayant obtenu l'unanimité, le chiffre de 10 adjoints est adopté.

M. BLACHE annonce qu'il convient de procéder à l'élection des adjoints.

Il donne lecture des dispositions du nouvel article L.2122-7-2, issu de la loi du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, et qui trouve à s'appliquer pour la première fois dans les conseils d'arrondissement :

« Dans les communes de 3.500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »

M. BLACHE propose sa liste d'adjoints :

Il demande si d'autres listes sont proposées.

Il constate qu'une seule liste d'adjoints au maire du 6<sup>E</sup> arrondissement a été déposée.

Il est procédé au vote, à bulletin secret. Le maire indique que des enveloppes beiges sont à disposition.

Il remercie le secrétaire et les assesseurs de distribuer les bulletins puis de voter. Ils appellent ensuite les autres conseillers à voter. Il remercie chacun de bien vouloir émarger la feuille pour chaque scrutin et rappelle que tout bulletin raturé, annoté est considéré comme nul.

Le secrétaire et les assesseurs dépouillent puis remettent la feuille de dépouillement au président pour l'annonce des résultats.

M. BLACHE annonce les résultats du vote pour la liste d'adjoints au maire du 6<sup>ème</sup> arrondissement :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 5
- Suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue 12



A obtenu :

la liste de M. BLACHE

La liste, ayant obtenu la majorité absolue est élue.

Sont proclamés adjoints les candidats figurant sur cette liste.

Voici donc les 10 adjoints au Maire du 6ème arrondissement :

|    |                       |
|----|-----------------------|
| 1  | Luc LAFOND            |
| 2  | Catherine MOULLIN     |
| 3  | Jean-Michel DUVERNOIS |
| 4  | Laurence CROIZIER     |
| 5  | Hervé BRUN            |
| 6  | Denise ROBIN          |
| 7  | Marc LAUPIES          |
| 8  | Nicole GRAZIANI       |
| 9  | Xavier SIMOND         |
| 10 | Florence DARBON       |

M. BLACHE les déclare installés. Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation qui sera jointe au procès-verbal.

M. BLACHE s'adresse à l'assemblée :

« C'est avec beaucoup d'émotion, de fierté et de responsabilité que je reçois ce mandat de maire du 6<sup>e</sup> arrondissement de Lyon que vous venez de me confier et symbolisé par cette écharpe tricolore.

Je voulais tout d'abord remercier très sincèrement tous ceux qui nous ont fait confiance par leur vote. Mais aussi pour leur témoignage de sympathie et d'encouragement qui ont suivi l'élection de notre liste « Génération Lyon » au soir du premier tour, le dimanche 23 mars.

Je n'oublie pas pour autant tous les habitants qui ont fait un autre choix. Ils seront représentés par des conseillers d'arrondissement qui seront toujours, au sein de cette mairie, accueillis dans le respect de la démocratie et de l'esprit républicain.

J'adresse mes remerciements, à Dominique NACHURY notre tête de liste et à l'ensemble des colistiers, dont 22 siègeront au sein de ce nouveau conseil, pour leur engagement tout au long de cette campagne.

Je veux aussi remercier tous ceux qui ont accepté de faire la campagne à nos côtés jusqu'au dernier jour et qui n'ont rien attendu en retour, seulement de participer à une aventure humaine afin de faire partager leur conviction.

Je voulais remercier mon prédécesseur Jean-Jacques DAVID notamment pour le temps d'échange que nous avons eu afin d'assurer le suivi des dossiers en cours.

Enfin, Je voulais remercier mon épouse Christel et toute ma famille pour leur soutien et leur assistance lors de cette période très soutenue car ils ont souvent composé avec mon agenda plutôt qu'avec leurs propres activités.

Alors, au-delà des remerciements, n'oublions pas que si nous sommes élus, c'est pour exercer une mission de service public pour tous les citoyens dans un seul objectif – « Améliorer leur quotidien et leur qualité de vie au sein de notre arrondissement ».

Comme le dit une célèbre citation de Victor Hugo : « Le devoir a une grande ressemblance avec le bonheur d'autrui »

Oui, nous avons tout d'abord à assurer nos devoirs vis-à-vis de notre statut d'élus. Dans une période où l'opinion publique estime que la parole politique s'est enfermée dans une logique d'annonce et de promesse sans lendemain, nous avons le devoir au niveau local d'une sincérité de la parole politique. Je sais bien que cette mission n'est pas simple et que nous n'avons pas toujours toutes les clés pour réaliser l'ensemble de nos objectifs. Mais nous devons tout mettre en œuvre pour défendre les

solutions qui nous apparaissent les plus adaptées aux besoins des habitants et notamment en portant nos projets avec conviction auprès de la mairie centrale.

Alors, pour réussir ces missions, nous aurons besoin de travailler collectivement au sein d'une organisation claire et rigoureuse que je mettrai en place et présenterai lors de la prochaine réunion des élus de la majorité dès lundi.

Enfin, nous aurons aussi besoin de tous les membres de l'administration et des services de la mairie du 6<sup>e</sup>. Je veux leur dire ma confiance dans leur compétence, leur savoir-faire et leur dévouement pour nous aider à remplir notre mission d'élus auprès de l'ensemble de la population.

Je vous remercie. »

M. BLACHE indique que l'ordre du jour de cette première séance du conseil d'arrondissement étant épuisé, il lève la séance.

Il remercie le doyen de l'assemblée, le secrétaire de séance et les deux assesseurs désignés pour les scrutins de rester quelques minutes pour signer le procès-verbal de la séance, qui doit être transcrit séance tenante et envoyé immédiatement à la mairie centrale.

M. DAVID intervient pour offrir à l'épouse de M. le Maire, un petit souvenir de cette passation de flambeau, pour la remercier de prendre maintenant à sa charge les obligations qu'il lui arrivait d'imposer à sa femme. Il rajoute «rassurez-vous, on arrive à être heureux... »

M. BLACHE annonce la tenue de la prochaine séance du conseil d'arrondissement le lundi 19 mai 2014 à 18h30.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45.*

*La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le lundi 19 mai 2014 à 18h30.*